

# Bulletin Municipal

## de Monnerville

**N° 7**

**Novembre 2016**

*Monnervilloises, Monnervillois,*

*A l'occasion de ce dernier bulletin municipal de l'année 2016, permettez- moi avec toute l'équipe de vous souhaiter de bonnes fêtes.*

*La commune a traversé l'année 2016 en restant attentive aux économies et des travaux ont dû être reportés en fin d'année. Je rassure tout le monde, le budget reste équilibré et nous sommes loin d'être à 400 000€ de découvert comme le colportent certains habitants .Comme beaucoup de petites communes Monnerville a des difficultés pour investir. Bien que percevant des subventions il nous faut d'abord avancer la totalité des dépenses concernant chaque projet. C'est ainsi que le nouveau feu devant l'école sera financé. En attendant de percevoir les aides de l'état, de l'ordre de 24 000€, nous sommes contraints d'emprunter pour pouvoir payer.*

*Nous sommes toujours en discussion avec Méréville et Estouches pour créer une commune nouvelle et trouver un souffle nouveau donnant plus de moyens et plus de services à la population. Nous aurons bientôt des rencontres à ce sujet et les élus décideront.*

*Les illuminations de Noël sont maintenues mais réduites car nous devons faire face là aussi à la réglementation et au coût de 2500 euros. Malgré tout, nos anciens ne sont pas oubliés et les plus jeunes auront une surprise début 2017.*

*Avant de nous retrouver le 7 janvier pour les vœux, très bon Noël et vive 2017.*

**OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

**Lundi et Mercredi de 16h30 à 18h30**

**Vendredi de 15h00 à 18 h00**

**Tel. 01 64 95 03 57**

**Accès internet :**

**[www.mairie-monnerville.com](http://www.mairie-monnerville.com)**

## VIE PRATIQUE

### Permanence de Mr Marlin, Député Maire et de Mr Crosnier Conseiller Départemental

Rencontrez votre député dans le cadre de ses permanences tenues dans la circonscription, en mairie, aux heures suivantes (sauf les jours fériés et les vacances scolaires) :

- 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois : à 9 heures, à **Pussay** (1)
- 4<sup>e</sup> lundi : à 17 heures à **Angerville** (1)
- 4<sup>e</sup> vendredi : à 9 heures à **Méréville** (1) et à 11 heures, à **Saclas** (1)

Les permanences parlementaires sont **sans rendez-vous**. Il vous suffit de vous présenter aux heures précises citées ci-dessus.

Centre des huissiers de justice de l'Essonne : Permanence gratuite sur rendez vous  
Tél 01 69 36 36 37

Point d'accès au droit : 2 rue du coq à Etampes Tél 01 69 92 11 70

Chambre des Notaires : 14 rue des douze apôtres 91000 EVRY Cedex Tél 01 60 78 01 27

Ordre des avocats : Tél 01 60 77 55 51

Urgences médicales : SAMU .....15      POMPIERS ..... 18

Infirmière à domicile 01 64 95 36 33 - 01 64 95 01 87

ERDF dépannage 09 72 67 50 91 (non surtaxé)

GRDF 08 00 47 33 33 (gratuit depuis un poste fixe)

EAU et ASSAINISSEMENT (VEOLIA) 09 69 36 04 00 non surtaxé

SEDRE service client : N° vert gratuit 08 05 29 04 42

### GENDARMERIE :

Appel d'urgence : 17

Accueil hors urgence en semaine : 08h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

Dimanche et jours fériés : 09h00 – 12h00 et 15h00 – 18h00

MEREVILLE : tél 01 64 95 00 14

ANGERVILLE : tél 01 64 95 20 22

# AU CONSEIL MUNICIPAL

## **PROJET DE CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONE FREE MOBILE SUR LE CHATEAU D'EAU**

- Le projet d'installation d'un relais de radiotéléphone FREE MOBILE sur le château d'eau de la commune de MONNERVILLE a été approuvé. la redevance annuelle perçue par la COMMUNE s'élève à 5000.00 € Nets majorée de 2% par an.

## **U.S.S.M. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE 2016**

Il n'a pas été donné suite à la demande de subvention exceptionnelle de 200 € de L'USSM pour permettre à une trentaine de jeunes de 14 à 17 de participer au tournoi national à Bézier.

## **AVIS POUR UNE ETUDE SUR LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNENT un avis favorable pour mener une étude sur la création d'une commune nouvelle avec ESTOUCHES et MEREVILLE ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à engager des discussions avec les Maires des communes concernées ;
- SOLLICITENT les services de l'État pour mettre en œuvre ce projet.

## **INDEMNITE AGENT RECENSEUR 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une indemnité forfaitaire de 800.00 € Net à l'agent recenseur pour la totalité des opérations.

## **VOISINS VIGILANTS :**

Nous sommes en attente du retour de signature du protocole par Madame la Préfète de l'Essonne.

Le coût des panneaux installés à chaque entrée du village est de 408.00 € TTC.

---

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Feux Grande Rue

Monsieur le Maire indique une subvention possible de 17 818.00 € versée par LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE. Il précise également la possibilité de faire un emprunt en attendant la vente du terrain communal. Le dossier sera repris par la commission des finances pour refaire l'étude complète préalablement à la demande d'emprunt.

- Commune nouvelle

Des discussions sont en cours à propos de la création d'une commune nouvelle. Une réunion a eu lieu le 8 novembre avec Monsieur le sous préfet et l'ensemble des élus des communes de Méréville, Monnerville et Estouches. Les élus se reverront prochainement pour travailler sur l'élaboration d'une charte et pour évaluer les avantages et les inconvénients pour chacun.

- Contrôles 2015 et 2016 des Installations de « l'Espace Sportif Maurice THOMIN »

Monsieur le Maire rappelle le courrier en date 19 août 2016 de Madame la Préfète transmis par e-mail à chaque membre du Conseil concernant les contrôles du 10 août 2015 et 16 août 2016.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un courrier sera adressé à Madame la Préfète pour lui indiquer les décisions de la commune. Le terrain de football étant homologué par la FFF les buts doivent être aux normes. Une attestation sera demandée à l'USSM pour joindre au courrier. Concernant les jeux pour enfants, ils seront démontés, et de nouveaux jeux seront installés au printemps. Le filet du terrain de tennis sera changé.

- Renégociation de l'emprunt

Monsieur le Maire indique qu'une demande de renégociation de l'emprunt actuel sera abordée avec l'établissement prêteur.

## **SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT BUDGET COMMUNE**

Pour le projet de travaux sécurité grande rue, les subventions pour ce dossier étant accordés, il est

Décidé de financer à court terme ce dossier. Ce sont les propositions de la caisse d'épargne qui ont été retenues.

- Montant 20 000.00 €
  - Taux fixe de 0,90 %.
  - Durée totale 18 mois
  - Amortissement du capital in fine
  - Périodicité des intérêts trimestrielle
  - Frais de dossier 150 euros
  
  - Versement des fonds en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 45 jours après édition du contrat par la Caisse d'Épargne
  
  - Remboursement anticipé possible à chaque échéance sans indemnité pour tout ou partie du capital emprunté et moyennant un préavis
-

## **DECHETS :**

Monsieur FOUCAULT ,agriculteur, signale des problèmes causés par toute sorte de dépôts au niveau de la décharge le long de la voie SNCF. Il se plaint également que les véhicules circulent dans son champs, et d'un manque d'entretien du chemin.

ILEST RAPPELE QUE TOUTE DECHARGE EST DESORMAIS INTERDITE SUR L'EMPRISE SNCF.  
L'ENSEMBLE DES DECHETS DOIVENT ETRE DEPOSES A LA DECHETTERIE DE SACLAS .

## **LE PLU**

Il est désormais applicable. Il peut être consulté sur le site internet de la commune .

## **LE RECENSEMENT :**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France .Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'état au budget de communes :Plus une commune est peuplée et plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires , préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi ,mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Ce recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 .

L'agent recenseur désigné est madame RENO. Faites lui un bon accueil .

Il sera également possible de faire le recensement en ligne par internet pour ceux qui le souhaitent. Pensez y , c'est plus rapide, plus simple et plus écologique.

Pour vous faire recenser en ligne : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Taxe foncière : pourquoi elle augmente ?

En recevant votre taxe foncière, vous allez constater une hausse du taux départemental de taxe foncière. Le Conseil départemental a été obligé d'augmenter cette taxe pour redresser ses comptes. Plusieurs explications justifient cette décision difficile.

D'abord, comme toutes les collectivités territoriales, le Département doit faire face à une baisse considérable des dotations de l'Etat. Il a ainsi perdu 184 millions d'euros sur 4 ans. Parallèlement, ses dépenses sociales obligatoires ne cessent d'augmenter (RSA, aides personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Le reste à charge pour le Département est passé de 90 millions en 2013 à 130 en 2015. Il convient de rappeler que ces dépenses obligatoires représentent plus de 90 % du budget départemental.

Dans ce contexte national très défavorable, la situation essonniennne est aggravée par la dette que la précédente majorité a multipliée par 5. Elle atteint désormais un milliard d'euros !



Un audit indépendant a révélé en outre l'existence de 108 millions d'euros de factures impayées ! Cette somme est due, pour l'essentiel, à des établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées. Après avoir porté plainte pour ces dysfonctionnements budgétaires, le Département a commencé à rembourser mais cela va prendre plusieurs années.



C'est donc en dernier recours, et après avoir mis en œuvre toutes les pistes d'économies possibles (plus de 60 M€ en deux ans), que le Conseil départemental a été contraint d'actionner le levier fiscal, celui de la taxe foncière étant le seul que la loi met à sa disposition. A 16,37 % en 2016, le taux de taxe sur le foncier bâti reste toutefois en Essonne l'un des plus faibles de la Grande Couronne, contre 18 % en Seine-et-Marne et 17,18 % dans le Val d'Oise qui ont également été contraint d'augmenter cet impôt. Le Département va pouvoir poursuivre sa mission d'aide aux plus fragiles, de rénovation des collèges, d'entretien des routes, de financement des pompiers... En d'autres termes, la hausse des

impôts va sauver le service public départemental, et permettre au Conseil départemental d'améliorer votre quotidien et de préparer l'avenir de l'Essonne.



Une petite fête à l'école avant le départ pour les grandes vacances









La brocante et la fête du mois de septembre ont rencontré un franc succès



## La Rubrique des Anciens

Cette rubrique permet aux anciens Monnervillois et Monnervilloises d'origine ou ayant vécu depuis longtemps à Monnerville, de raconter ces années passées qui au fil du temps, s'effilochent tranquillement et la mémoire qui s'efface inexorablement ! Ce n'est pas un roman sur madame ou monsieur untel, c'est simplement la mémoire de mes concitoyens, de l'histoire souvent méconnue des plus jeunes ! Alors si vous avez des choses à raconter, contactez moi ! N'hésitez pas !

Michel Cassayre (Tél 01 64 95 10 10)

## Et si on parlait du 11 novembre ?

Si vous le permettez j'aimerais vous parler d'un événement qu'on oublie régulièrement d'évoquer ; Je veux parler de la vie et du travail des femmes pendant cette grande guerre, comme on dit, terme que je n'ai jamais bien compris si ce n'est le nombre de victimes massacrées.

En effet si le 11 novembre reste pour le souvenir de ceux qui se sont battus pour nous, y ont laissé leur peau ou sont revenus avec de grosses séquelles souvent indélébiles, ces jeunes hommes avaient une mère, une épouse, une fiancée, une sœur qui n'ont pas connu directement le front (excepté les infirmières), mais pour qui la guerre fut terrible, éprouvante, avec un avenir des plus sombre.

Des millions de mobilisés en 1914, puis partent rapidement les classes 1915 à 1918. La glaise des tranchées se repait du sang des combattants, mais qui va s'occuper de l'industrie, du tertiaire,

de l'agriculture .... Certainement pas quelques planqués, mais il reste les vieillards, les enfants et une main d'œuvre docile contrainte de rester à l'arrière : La Femme.

420000 munitionnettes chargées de fabriquer obus et munitions en tout genre ; Sous ce terme se cache une main d'œuvre sous payée , aux journées interminables, qui travaille dans une hygiène approximative avec des règles de sécurité plus que précaires. Les risques dans les poudreries sont énormes et engendreront beaucoup d'accidents mortels.

Les usines fonctionnent mais c'est aussi les femmes qui conduisent les camions, les voitures de livraison, qui aident sans compter, qui balayent les rues, ramassent les ordures .....Même certaines bourgeoises se transforment en infirmières et prennent conscience du travail et de l'horreur. Elles seront parmi les premières à penser à la condition féminine et souffleront le vent de la contestation la paix revenue .

A la campagne le sort des femmes n'est guère meilleur. Il faut remplacer aux champs les hommes partis au combat. Les chevaux ont été réquisitionnés et il faut compenser leur absence par des heures de labeur épuisant car la terre n'attend pas. Les enfants ont faim et il faut bien nourrir ceux du front.

A la fin des hostilités tout ne sera plus comme avant .Elles savent maintenant ce qu'elles valent et des murmures de revendication se font timidement jour. Oui, mais attention les hommes rentrent à la maison, parfois blessés, aigris et ne comprennent pas toujours l'attitude de leur compagne. Ils reprennent leur place, indifférents au besoin d'émancipation de leur compagne. Qu'elles

retournent à leur cuisine et fassent des gosses ! Un point c'est tout ! Contraception interdite, avortement puni , la France a perdu trop de ses enfants. Et puis tout doit revenir comme avant ! Les femmes en politique ? quelle hérésie , elles n'y comprennent rien ! Marianne , représentation de la nation n'est pas tendre avec ses concitoyennes. Inféodée par les hommes elle oublie que celles-ci ont tant souffert et lutté , contribuant aussi à la victoire. Elles devront attendre et lutter encore pour obtenir des droits civiques égalitaires. C'est le général De Gaulle qui prendra une ordonnance en 1944 autorisant enfin le vote des femmes. La loi Neuwirth, la loi Simone Weil ainsi que les luttes du MLF contribueront par la suite à l'émancipation du corps de la femme.

Espérons que l'avenir, malgré certains dogmes prônés actuellement , permette de maintenir cette égalité entre les femmes et les hommes à tout jamais .





# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

## ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : [prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://prefecturedepolice.interieur.gouv.fr), rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS	Numéro de téléphone mobile :
Nom* :	Prénom* :
Né(e) le* : . à* : .	e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*	
Du : (JJ/MM/AAAA) au	(JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)	
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :	
Code postal* : .....	Ville* : .....

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE	
Type de résidence* :	
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :
Digicode d'accès à l'immeuble :	Bâtiment :
Étage :	Numéro de porte ou autre précision utile :
Existence d'un dispositif d'alarme*	
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE	
Nom* :	Prénom* :
Code postal* : .....	Ville* : .....
Numéro de téléphone portable* : (un numéro à préciser au minimum)	Téléphone fixe* :
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

RENSEIGNEMENTS UTILES	
Votre lieu de vacances : code postal : . Ville :	
Êtes-vous joignable pendant votre absence :	
<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :
Ou à cette adresse électronique :	
Autre renseignement : (à préciser si besoin)	<input type="text"/>

\* mention obligatoire

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.

J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :



Communauté de Brigades de MEREVILLE  
21, rue Paul Bert  
91660 MEREVILLE  
Tel : 01.64.95.00.14  
Fax : 01.64.95.19.05



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE L'OUTRE-MER ET DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ SENIORS DEMANDE INDIVIDUELLE

Nom..... : \_\_\_\_\_ Prénom..... : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

N° de Téléphone : \_\_\_\_\_  Pavillon  Appartement (préciser l'étage)

Commune :

- |                                               |                                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ABBEVILLE LA RIVIÈRE | <input type="checkbox"/> FONTAINE LA RIVIÈRE    |
| <input type="checkbox"/> ARRANCOURT           | <input type="checkbox"/> LA FORET STE CROIX     |
| <input type="checkbox"/> BLANDY               | <input type="checkbox"/> MESPUITS               |
| <input type="checkbox"/> BOIS HERPIN          | <input type="checkbox"/> MAROLLES EN BEAUCE     |
| <input type="checkbox"/> BOISSY LA RIVIÈRE    | <input type="checkbox"/> MEREVILLE              |
| <input type="checkbox"/> BROUY                | <input type="checkbox"/> ROINVILLIERS           |
| <input type="checkbox"/> CHAMPMOTTEUX         | <input type="checkbox"/> SACLAS                 |
| <input type="checkbox"/> ESTOUCHES            | <input type="checkbox"/> ST CYR LA RIVIÈRE      |
| <input type="checkbox"/> ANGERVILLE           | <input type="checkbox"/> GUILLerval             |
| <input type="checkbox"/> PUSSAY               | <input type="checkbox"/> CHALOU MOULINEUX       |
| <input type="checkbox"/> MONNERVILLE          | <input type="checkbox"/> CONGERVILLE THIONVILLE |

# Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

LA  
SÉCURITÉ  
PARTOUT ET  
POUR TOUS



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



# A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016, les consignes de tri changent :



## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE CONTENEUR JAUNE

Vous triez déjà les bouteilles en plastique, en verre, les boîtes de conserve, les cartons... A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les consignes de tri se simplifient dans votre commune : TOUS LES EMBALLAGES POURRONT REJOINDRE LA POUBELLE JAUNE. Une petite révolution puisque pots de yaourt, sacs plastiques, barquettes en polystyrène, tubes de dentifrice et tous les autres emballages se trieront (hors produits toxiques). A la clef, plus de recyclage et moins de déchets incinérés.



→ Les pots en plastique : yaourts, crème, fromage blanc, rillettes, beurre...



→ Les boîtes en plastique : viennoiseries, oeufs sandwich, crudités, fromage...



→ Les barquettes en plastique et polystyrène : viande, charcuterie, fruits, légumes, salades, plats préparés, gâteaux...

- En vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).
- Ne pas imbriquer les déchets entre eux.



→ Les sacs et sachets plastiques : pâtes, pain, viennoiseries, fromages, surgelés, salades, bonbons, barres chocolatées, produits d'hygiène (coton, coton-tige...), bricolage, ...

### Attention ces objets ne se trient pas dans le bac jaune



→ Jouets, cintres, ustensiles, vaisselle jetable, couches, bidons et tubes de produits dangereux, cartouches d'imprimantes...



→ Les suremballages, blisters, films (alimentaires, protections des textiles, du mobilier, de l'électroménager), le polystyrène...



→ Les tubes en plastique : crème, dentifrice